



## Le médecin et le laboratoire



**L**E XX<sup>e</sup> SIÈCLE aura été marqué par des progrès technologiques sans précédent, particulièrement dans le domaine du diagnostic médical. À cet égard, il se termine en donnant l'impression qu'un jour prochain, il sera facile et possible de poser en quelques secondes des diagnostics à l'aide de machines qu'il suffira de passer au-dessus du corps ou d'organes vitaux.

Notre équipe rédactionnelle s'est intéressée au diagnostic de laboratoire dans le domaine de la microbiologie, qui marque des progrès importants. Comment retirer le maximum de renseignements d'une épreuve de laboratoire en microbiologie ? Quelles perspectives se dessinent à l'horizon ? C'est à une incursion dans un futur déjà présent que nous vous invitons.

Le Dr Michel Brazeau, microbiologiste-infectiologue et actuel président du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, avait l'habitude d'enseigner à ses étudiants, dont j'étais, que « prescrire un test n'est pas un acte réflexe, mais réfléchi ». L'avènement de nouvelles technologies, loin de réduire la nécessité de réfléchir, l'augmentera. La mise au point de nouvelles épreuves diagnostiques obligera le médecin à faire une interprétation de plus en plus critique et éclairée des résultats. L'épreuve diagnostique, aussi bonne soit-elle, aide à prendre une décision clinique. Elle ne la prend pas ! Cela ne changera pas au XXI<sup>e</sup> siècle.

*Vous hésitez à lire le numéro ? Faites donc le prétest qui suit...*

**Yves Robert, m.d., M.Sc.**  
**Sainte-Anne-de-Bellevue**

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits d'études de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.